

Animatrice-animateur référent-e en école élémentaire

Synthèse de l'offre

Employeur :	MAIRIE DE GRENOBLE
Référence :	O03820021189
Date de dépôt de l'offre :	14/02/2020
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	Non Complet
Durée :	30h45
Nombre de postes :	5
Poste à pourvoir le :	24/08/2020
Date limite de candidature :	06/03/2020
Service d'affectation :	SERVICE EDUCATION JEUNESSE DE SECTEUR

Lieu de travail :

Département du lieu de travail :	Isère
Lieu de travail :	11, boulevard jean pain 38021 Grenoble

Détails de l'offre

Grade(s) :	Animateur
Famille de métier :	Education et animation
Métier(s) :	Animatrice / Animateur enfance-jeunesse

Descriptif de l'emploi :

" Secteur 1-3 GS Anthoard " Secteur 1-3 GS Jean Jaurès " Secteur 1-3 GS Houille Blanche " Secteur 2-5 GS Jules Ferry " Secteur 2-5 GS Lucie Aubrac Au sein de la Direction Éducation Jeunesse, les 3 services de secteur assurent la mise en oeuvre des compétences socles en matière d'éducation et pilotent notamment le périscolaire dans le cadre du projet éducatif de territoire (PEDT). Ces services ont pour mission de favoriser la qualité de l'intervention de la Ville et la proximité avec les autres acteurs et partenaires éducatifs. Au sein d'un groupe scolaire, sous la responsabilité de l'adjoint au chef de service, et avec l'appui d'une équipe d'animateurs dont vous assurez l'encadrement, vous intervenirez pendant les temps périscolaires de l'élémentaire (midi et soir) et vous serez ressource pour l'animateur relais de la maternelle. Vous contribuez à travers un dialogue permanent avec les enseignants et les parents à la qualité des temps périscolaires et à la continuité éducative. Vous favorisez le développement d'une vie en collectivité harmonieuse, l'éducation à l'hygiène et à l'équilibre alimentaire, et le respect du rythme individuel des enfants. Vous mettez en oeuvre les orientations éducatives de la Ville.

Profil demandé :

- " Vous savez vous positionner comme un adulte éducateur et vous faites preuve d'une véritable capacité de dialogue en équipe et avec les enfants,
- " Vous maîtrisez l'usage des logiciels de base (word, excel) et vous faites preuve d'une grande rigueur administrative,
- " Vous êtes force de proposition dans la mise en place de projets,
- " Vous savez coordonner une équipe,
- " Vous adoptez une posture professionnelle adaptée : bienveillance et prise de distance avec les enfants, tenue correcte, langage irréprochable,
- " Vous êtes ponctuel et assidu.

Mission :

Missions

1. Pilotage du dispositif périscolaire

- " Assurer la communication liée aux temps périscolaires avec les parents, le directeur, les enseignants et les partenaires,
- " Garantir la continuité éducative et la cohérence du cadre périscolaire à l'échelle du groupe scolaire,
- " Dans le cadre du projet périscolaire que vous élaborerez,
- " Développer des partenariats avec les acteurs du territoire et gérer des intervenants extérieurs (inscriptions, déplacement...) pour enrichir les temps périscolaires, en lien avec le référent éducatif local
- " Rechercher une cohérence avec les projets et temps forts de l'école
- " Centraliser les inscriptions sur les temps périscolaires, mettre au point les listings d'inscrits, assurer leur mise à jour et fournir à la fin de chaque période un listing à la Plateforme des familles pour permettre la facturation,
- " Analyser le déroulement des temps périscolaires et assurer un reporting au service de secteur et au service métiers et personnels,

2. Encadrement et animation de l'équipe d'animateurs périscolaires en élémentaire

- " Participer aux entretiens de recrutement des animateurs périscolaires,
- " Organiser et animer les réunions de l'équipe d'animateurs,
- " Assurer régulations et recadrages en cas de besoin, en lien avec l'adjoint au chef de service,
- " Mener les évaluations des animateurs,
- " Accueillir les nouveaux animateurs et les accompagner dans l'apprentissage des techniques et postures d'animation,
- " Etre ressource auprès de son équipe pour la préparation d'activités périscolaires,
- " Assurer le suivi des présences des animateurs, ainsi que leur redéploiement, en lien avec le Service métiers et personnels.

3. Organisation et animation des temps périscolaires

- " Assurer le fonctionnement :
- " De la garderie du matin : inscriptions, gestion des animateurs, résolution des dysfonctionnements le cas échéant
- " De la pause méridienne : organisation, en lien avec la cheffe d'équipe et le CVS, et participation à l'encadrement
- " Du temps périscolaire du soir : organisation des activités (activités sportives, éducatives, culturelles, artistiques, éco-citoyennes, aide aux leçons), et supervision de l'équipe
- " Assurer la sécurité des enfants : contrôle rigoureux des présences, sécurisation des déplacements,
- " Organiser l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques en lien avec le service de secteur et l'équipe enseignante
- " Gérer les accidents et incidents et relayer les informations aux enseignants, familles et au Service de secteur pour assurer la continuité éducative,

Profil

Contact et informations complémentaires : Diplômes et formations » Vous êtes titulaire d'un diplôme professionnel d'animation de niveau IV minimum (BPJEPS LTP, DEJEPS, BEATEP-ASVL...), » Vous êtes lauréat du concours d'animateur territorial, » Vous avez une expérience significative dans le domaine de l'animation. Conditions de travail » Poste basé sur les secteurs » Déplacements sur les secteurs Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec Mathilde VIGNA, Adjointe à la cheffe de service secteur 2-5, Tél : 04 76 44 96 60 Alexandre MIGLIORE, Adjoint à la cheffe de service secteur 1-3, Tél : 04 76 48 98 73

Téléphone collectivité : 04 76 76 35 50

Lien de publication : www.grenoble.fr/emploi

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant

statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.